

## 2<sup>ème</sup> réunion publique du PLU – Questions – mardi 16 avril 2019

Plus de 20 personnes sont présentes dans la salle.

### **Les éléments présentés lors de cette réunion sont :**

- un rappel du législatif et les différents documents intercommunaux que le PLU devra prendre en compte ou devra être compatible
- un rappel des enjeux de développement / densification de l'urbanisation pour le territoire en lien avec son potentiel constructible
- La présentation des orientations du PADD
- Le calendrier de la finalisation de la démarche d'élaboration du PLU

---

***Suite à la présentation, les questions posées sont les suivantes (avec en rouge les réponses apportées) :***

- 1) Une personne demande des précisions sur l'enjeu relatif à l'aménagement de trois aires de covoiturage évoqué dans l'axe 3 du PADD. Où sont ces aires ? Sont-elles déjà fléchées comme telles ?

Réponse du Maire : l'idée c'est justement d'officialiser des espaces qui sont de fait déjà utilisés comme tel ou qui en ont le potentiel. Deux types d'actions sont envisagés, en lien avec la communauté de communes :

- Le travail sur la signalétique,
- La réalisation des aménagements nécessaires.

Le Maire évoque aussi l'idée de proposer une signalétique encadrant et favorisant le stop.

- 2) Une personne interroge la pertinence de faire cohabiter tissu d'habitat ancien et tissu récent : par exemple, au lieu-dit des Grandes Côtes, les constructions récentes portent selon lui atteinte au « vis-à-vis », des bâtiments avec l'extérieur, à la manière dont on les perçoit au loin.

Réponse du BE : l'urbanisation sera très limitée dans le secteur Grandes Côtes, le risque d'un impact est donc très minime.

- 3) Une personne suggère que la commune se penche sur l'aménagement des routes au chef-lieu, pour maîtriser la vitesse, en particulière secteur Gué des Planches et route des Echelles, où le trafic est particulièrement important le weekend.

Le Maire répond qu'il n'est pas évident de trouver une solution qui convienne à tout le monde : les plateaux sont souvent mal acceptés, les déviations sont impossibles... Il partage l'interrogation de l'administrée à l'origine de cette question.

Cependant, il précise que plusieurs campagnes de mesure de la vitesse ont été faites sur ces secteurs : il semble que la vitesse ressentie ne correspond pas à la réalité, car la plupart du temps la vitesse retenue pour les véhicules respecte la limite imposée, à

un ou deux km/h près. Quelques chauffards ont été flashés à plus de 130 km /h au lieu de 50, mais ils sont très minoritaires.

Il ajoute que le secteur le plus accidentogène semble plutôt être situé au niveau de la descente des grands murs.